

Réponse du MOC de Bruxelles à la consultation publique relative au déploiement des systèmes intelligents de mesure dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Globalement nous rejoignons les réserves et critiques de la FDSS, CGEE et InforGazElec quant à la pertinence de la mise en place de tel système. En effet, ce que ce dispositif va coûter à la collectivité nous apparaît disproportionné au regard des bénéfices éventuels.

Nous souhaitons d'abord rappeler le caractère essentiel que revêt l'accès au gaz et à l'électricité pour les ménages, que ce soit pour des questions de première nécessité (se nourrir, se laver) mais aussi plus largement pour les questions d'accès à l'information, à la culture, pour la scolarité des enfants, ... En tant que tel, ces biens de première nécessité requièrent une attention toute particulière des pouvoirs publics qui doivent s'assurer de leur accessibilité à toutes et tous indépendamment de nos moyens. Le MOC, en tant que mouvement préoccupé par les questions de santé publique, d'emploi, de justice sociale et environnementale et d'égalité entre les femmes et les hommes notamment, s'inquiète d'un déploiement massif de ce type de technologie, des risques sanitaires et sociaux qu'elle comporte.

Nous déplorons tout d'abord le biais techniciste de l'étude qui a pour conséquence de conclure à la nécessité de la modification de l'ordonnance en créant une niche de consommateurs vulnérables afin de ne pas rendre déficitaire le déploiement des compteurs intelligents. De plus, ils suggèrent que le déploiement massif des CI serait la seule manière d'en tirer des bénéfices (qui se chiffrent dans le meilleur des cas à moins de 5 euros par an par ménage, en moyenne). À notre sens les compteurs intelligents ne sont pas l'unique manière de répondre à la problématique. Des pistes alternatives doivent être explorées. Si la technologie peut parfois répondre utilement à des enjeux de justice sociale et de justice climatique, elle ne peut être l'unique réponse. Rappelons que les matériaux et ressources naturelles nécessaires pour la mise en place de telles technologies sont loin d'être propres écologiquement et socialement. Mis en regard avec le faible potentiel d'économie d'énergie pour la consommation résidentielle, imposer cette technologie à toutes et tous est selon nous disproportionné.

Plus spécifiquement, près de 10 % de la population belge se trouve en situation de fracture numérique et n'auront donc pas les moyens ni les connaissances techniques pour optimiser les fonctionnalités des CI. Au sein de ce public exclu de toute une série de démarches, les femmes – encore majoritairement responsables de la « charge mentale » au sein des ménages et à la tête de familles monoparentales – sont particulièrement vulnérables. La complexification de la tarification et de l'accès à l'information ne permettra pas de tirer les maigres bénéfices que permettent l'utilisation d'un CI. À titre d'exemple, la libéralisation du marché de l'énergie n'a pas contribué à rendre le consommateur beaucoup plus actif dans le choix de son fournisseur. Seule une petite catégorie de ménages dispose du temps et du capital culturel suffisant pour comparer et analyser les offres. Nous ne voyons pas comment la complexification du processus amené par les compteurs intelligents pourrait faire en sorte que plus de ménages se saisissent de ces questions.

Par ailleurs, l'étude postule que les individus – et plus spécifiquement les ménages en situation de précarité – gaspillent les ressources énergétiques, ne maîtrisent pas leur budget et qu'un meilleur accès à l'information résoudrait le problème. Notre pratique de terrain de même que la littérature à ce sujet vont à l'encontre de cette vision paternaliste. Nous voyons sur le terrain que problème est ailleurs, et ce n'est pas en donnant plus d'information que les ménages consommeront « mieux ». Ces ménages habitent souvent des logements énergivores, mal isolés, utilisent des appareils

électroménagers vétustes et donc consommateurs d'énergie. C'est notamment en augmentant les minimas sociaux, en renforçant l'accompagnement des CPAS et des services de médiation de dette et en ayant une politique d'isolation du bâti que l'on améliorera les conditions de vie de ces ménages, pas en leur imposant une technologie dont ils ne maîtriseraient pas tous les tenants et aboutissants. L'étude argue d'un retour d'expérience au Pays-Bas qui permettrait d'estimer un gain de 7% sur la facture des clients vulnérables. L'expérience tirée des Pays-Bas, est en fait une étude qui est statistiquement non représentative car elle porte sur un nombre très restreint de consommateurs (moins de 40 clients). De plus, et surtout, elle porte en réalité sur l'installation de système de prépaiement¹ et pas simplement de compteurs communiquant.

Nous identifions dès lors un grand risque de mettre à mal l'accès à l'énergie pour toute une série de ménages. En effet, la fonction de prépaiement inquiète nos organisations, qui pourrait agir comme une forme d'auto-coupure et accroîtrait les risques de précarité énergétique, situation dans laquelle se retrouve déjà 12 % des ménages bruxellois. L'usage de cette fonction conditionne l'accès à l'énergie en fonction des moyens des ménages, or en tant que bien de première nécessité son accès doit être conditionné aux besoins des ménages. Nous nous opposons donc vivement à l'utilisation de cette fonction.

Nous voyons une forme d'hypocrisie à remettre la responsabilité du gaspillage de ressources et d'énergie sur le consommateur quand ce sont les conditions matérielles d'existence des ménages qui sont énergivores, et quand on souhaite lui imposer une technologie consommatrice de matériaux et ressources naturelles rares.

A-t-on vraiment besoin de ce type de technologie pour atteindre les objectifs souhaités ? Selon nous, non. D'autres pistes doivent être explorées, d'autres modèles permettront de mieux répondre à la fois à l'urgence sociale et à l'urgence climatique.

1 Rijksoverheid, Evaluatierapport pilot Prepaid Energie in Nederland, Avril 2019